

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département des Pyrénées- Atlantiques

**MAIRIE
de
SAUVELADE**

SEANCE du 31 AOÛT 2015

Délibération n°2015-24

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de la Convocation : 25/08/15

Présents : 6
Date d’Affichage : 27/08/15

L’an deux mille quinze et le trente et un août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

Présents : Mme DABADIE Laure, M. PLAA Didier,
M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine,
M. GALLARDO Manuel, M. LAMARQUE Jean

Absents excusés : Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia,
Mme TARAIRE Christelle, M. DA FONSECA José

Absents excusés avant donné procuration :
Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie, M. TOUCHARD Alain

Secrétaire de séance : Mme CHADES Nadine

Objet : Mise en place de la taxe d’aménagement et fixation du taux

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Le conseil municipal

DECIDE :

- d’instituer sur l’ensemble du territoire communal, la taxe d’aménagement au taux de 1%,
- de ne pas instaurer d’exonérations particulières

La présente délibération est valable pour une durée indéterminée. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l’État chargé de l’urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Le conseil municipal

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département des Pyrénées-Atlantiques

Le conseil municipal

CHARGE Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- La DDTM d'Oloron-Sainte-Marie

Fait et délibéré le 31 août 2015

Le Maire
Jean-Claude MORERE

